

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-06-031

Acquisition des parcelles appartenant à Madame Marie-Lucie LECOMTE pour la construction du 3ème groupe scolaire

Rapporteur : *Franck JOUSSELIN*

<u>Date de Convocation</u> :	20 juin 2023	<u>Séance du 27 juin 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> :	30 juin 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	23	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE À Franck JOUSSELIN, Renée THOMAS À Jeanine FAVRE SECOND, Jade MORENAS À Huguette SAINT JEAN, Christèle PELISSIER À Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN À Annick DUBOIS, Raphaël GOTTSCHALK À Gilles GIAIMO,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Par délibération du 08 novembre 2022 le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet Apache Architectes pour la construction du 3^{ème} groupe scolaire sur le site des Craoux, sur une emprise de plus d'un hectare (emplacement réservé n° 19 – zone UL du Plan Local d'urbanisme).

Madame Marie-Lucie LECOMTE, propriétaire des parcelles cadastrées section BV 50 et BV 115 a consenti à céder à la commune le ténement nécessaire à la future construction, à savoir 4 751 m², à l'issue d'un procès-verbal de bornage de rétablissement de limites du terrain signé le 12 avril 2023.

Le montant de l'acquisition a été fixé à 213 795 euros, soit un prix de 45 euros le mètre carré.

La réalisation de la promesse de vente de madame Marie-Lucie LECOMTE à la commune de Morières-lès-Avignon sera concomitante à la signature de la promesse de vente et la réitération de vente à la

commune de Morières-lès-Avignon des parcelles appartenant à monsieur
Frédérique COURTIAL.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, en pièce jointe, et tout document y afférent.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO,
Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK)

Le 28/06/2023

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2023

Le Maire,

Grégoire SOUQUE

